#### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de LUSSANT

#### Séance du 23 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **23 juillet à 19h00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 juillet 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jacques GONTIER**, **Maire**.

Nombre de membres en exercice : 14 Qui ont pris part aux délibérations : 9

Votants: 10

Étaient présents : les conseillers municipaux suivants :

Mme PILLET Lyne, M. RABAUD David, M. FOUGERIT-BEAUVOIT Philippe, Mme PAUQUET Maryse, Mme DEVILLARD Françoise, M. BUGEAT Patrick, M. COLOMBELLI Alexandre, M. ANDRÉ Patrick,

#### **Étaient excusés** :

Mme Mathilde VINCELET a donné pouvoir à M. Alexandre COLOMBELLI

#### **Étaient absents** :

Mmes TEXIER Sandrine, RICOU Ophélie, BÉGUIER Nathalie. M. LERECULEY Erwan

Secrétaire de séance : Mme Maryse PAUQUET

Il est donné lecture du procès verbal de la séance du 13 mai 2024.

Mme DEVILLARD Françoise fait remarquer que la présentation du projet de la nouvelle cuisine Rochefort-Océan n'est pas mentionné sur le compte rendu.

Suite à cette remarque et le rajout proposé, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

#### Ordre du jour :

- 1 Démission d'<u>une conseillère municipale</u> : APPROBATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
- 2 Recrutement : création d'un emploi non permanent suite à l'accroissement saisonnier d'activité
- 3 <u>Tableau des effectifs 2024</u> : création d'un poste d'agent technique principal de 2ème classe 35/35 ème

- 4 <u>SDEER</u> : Modification des statuts du SDEER (maitrise de la demande en énergie)
- 5 REDEVANCE DE STATIONNEMENT : Modifications des tarifs

#### INFORMATIONS ET ACTIONS DIVERSES

Bilan financier du 1er semestre 2024

SDV 17 : Validation du devis de marquage au sol de la commune Association Enfance et Adolescence / Restos du coeur : remerciements subvention Rénovation d'une classe primaire : intervention du peintre à compter du 22/07/2024 Dégradation du stade de foot Mail de Mme PAUOUET

## 1 - Démission d'une conseillère municipale : APPROBATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture de sa lettre de démission, la démission de Mme Nathalie BÉGUIER est adoptée à l'unanimité et le TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL( art. L.2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT) est adopté à l'unanimité.

Monsieur RABAUD et quelques conseillers suggèrent à l'assemblée de faire rapidement un point sur les conseillers non présents - de façon récurrente - lors des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire n'ayant pas eu le temps de le faire, Madame PILLET se propose de les appeler le plus rapidement possible.

# 2 - Recrutement : création d'un emploi non permanent suite à l'accroissement saisonnier d'activité.

Suite à l'accroissement saisonnier d'activité, il est proposé de créer, à compter du 5 août, et pour une durée de 3 mois, un poste supplémentaire au service technique.

Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

#### 3 - Tableau des effectifs 2024 :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au vu de la demande formulée par l'agent concerné lors de son entretien individuel 2024, Monsieur le Maire fait savoir aux élus présents, qu'il souhaiterait pouvoir augmenter la durée hebdomadaire de travail de 34,50/35ème à 35/35ème.

Pour de faire, il faut procéder à l'ouverture d'un poste d'Agent Technique Principal de 2ème classe à 35/35ème et effectuer la fermeture du poste d'Agent Technique principal de 2ème classe à 34.50/35ème.

L'ouverture d'un poste est adoptée à l'unanimité.

La fermeture du poste est adoptée à l'unanimité.

Le tableau des effectifs modifié et applicable au 1er septembre 2024 est donc adopté à l'unanimité.

Suite à un appel pour décès sur la commune, Monsieur le Maire est contraint de quitter le Conseil. Il donne pouvoir à Mme Lyne PILLET - l'ère adjointe - afin de poursuivre. Il est accompagné de M. Alexandre COLOMBELLI qui donne pouvoir à M. Patrick ANDRÉ et M. David RABAUD récupère le pouvoir de Mme Mathilde VINCELET.

#### 4 - SDEER: Modification des statuts du SDEER:

Pour rappel : les statuts du Syndicat Départemental d'électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17 - 2022 - 03 - 31 - 00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de la réunion du 8 avril 2024, le Comité Syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Cette modification consiste à amener les statuts du SDEER comme suit :

À l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, <u>de leurs groupements et de leurs établissements</u>, le Syndicat peut accompagner <u>leurs</u> interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public des bâtiments et des équipements publics , de l'achat d'énergies, du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Cette modification, ayant pour objectif de faire réaliser des économies au niveau de la commune, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur BUGEAT, conseiller, informe les membres du Conseil Municipal qu'un habitant de la commune s'étonne que le lampadaire devant chez lui ne fonctionne pas.

#### 5 - REDEVANCE DE STATIONNEMENT : Modification des tarifs

Les tarifs en eau et électricité appliqués sur le territoire de la commune pour les **gens de passage** étaient de 2,50 € par jour de stationnement et par véhicule. Ces tarifs n'avaient pas été modifiés depuis 2012.

Pour lutter contre la stagnation de certains véhicules il a été décidé à l'unanimité de les modifier comme suit :

Deux tarifs seront ainsi appliqués :

- <u>tarif ÉTÉ ( du 1er avril au 30 septembre )</u> **5 € / jour** jusqu'à 10 jours de stationnement maximum. Ce tarif étant doublé au delà de 10 jours de stationnement.

- tarif HIVER ( du 1er octobre au 31 mars ) 10 € / jour jusqu'à 10 jours de stationnement maximum. Ce tarif étant doublé au delà de 10 jours de stationnement
Ces tarifs applicables au 1er octobre sont adoptés à l'unanimité.

De la même façon, dans le cadre de l'**occupation du domaine public par un commerce ( AOT )** il est également prévu de réclamer un <u>droit de place</u> pour les commerces ambulants ( pizza, marchand d'huîtres ... ) qui oeuvrent sur la commune.

Il est proposé de rencontrer les professionnels concernés pour les informer.

Cette taxe est fixée à 15 € / jour à compter du 1er septembre.

Cette mesure a été adoptée à l'unanimité.

#### INFORMATIONS ET ACTIONS DIVERSES

### 

### Association Enfance et Adolescence / Restos du coeur :

Il est fait lecture des lettres de remerciement de Madame Anabelle LESECHE, Présidente de l'Association Enfance et Adolescence et de Madame Monique CAILLAUD pour les Restaurants de Coeur.

#### Rénovation d'une classe primaire :

Un budget d'environ 8.000 € est prévu pour la peinture du sol, des murs et du plafond. Les travaux devraient commencer dans la semaine.

#### Dégradation du club de foot :

On nous informe que dans la nuit du feu d'artifice, les locaux du club de foot ont été taggés et les WC dégradés.

#### **Mail de Mme PAUQUET:**

Dans un mail en date du 28 juin dernier, Mme PAUQUET nous faisait part de son découragement devant la lenteur de certains projets dans lesquels elle s'est impliquée.

Concernant le projet de création d'un axe cyclable reliant Lussant à Tonnay-Charente en passant par <u>Cabariot</u>, elle dit regretter que le projet ait été évoqué alors qu'elle n'avait pas pu être présente lors du Conseil Municipal.

Pour ce qui est du <u>projet de prêt d'un broyeur de végétaux par la CARO</u> (exposé depuis 2022) la situation semble en bonne voie puisqu'elle a rencontré M. PERNIN - instigateur du projet - en début d'après midi en présence de Monsieur Le Maire et de Mme Lyne PILLET : le date du 13 novembre a été arrêtée. Reste donc à finaliser quelques détails concernant le déroulement et l'organisation de cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30. Fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits. Ont signé au registre les membres présents.